

**Réseau régional de cancérologie ONCO NOUVELLE
AQUITAINE**

A l'attention Du Pr Emmanuel BUSSIERES
229 cours de l'Argonne
33076 BORDEAUX Cedex

Boulogne-Billancourt, le **18 DEC. 2020**

Dossier suivi par :

Emilie BERNAT
Chef de projets
Département Organisation et parcours de soins
Tél. : 01 41 10 16 21
ebernat@institutcancer.fr

Lettre recommandée avec avis de réception 2C 132 043 2868 9

Nos Réf : PSPS-2020-029

Objet : Notification d'une décision portant prolongation de la reconnaissance par l'INCa

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous notifie la décision de prolongation de la reconnaissance du réseau régional de cancérologie de Nouvelle Aquitaine intitulé ONCO Nouvelle Aquitaine. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ladite décision¹.

Cette prolongation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma parfaite considération.



Norbert IFRAH
Président de l'INCa

Par délégation
Le directeur général
Thierry BRETON

PJ : Décision de prolongation de reconnaissance

¹ Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif compétent

Le Président de l'Institut National du Cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°), R 6123-88 et D 1415-1-8 du Code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2007-388 du 21 mars 2007 relatif aux conditions d'implantation applicables à l'activité de soins de traitement du cancer ;

Vu l'instruction N° DGOS/R3/INCa/2019/248 du 2 décembre 2019 relative à l'évolution des missions des réseaux régionaux de cancérologie ;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16/10/09 ;

Vu les modalités de prolongation de reconnaissance des réseaux régionaux de cancérologie adressé par l'Institut national du cancer aux réseaux régionaux de cancérologie en octobre 2020 ;

Vu la demande de prolongation de reconnaissance transmise à l'Institut national du cancer par le réseau régional de cancérologie intitulé « ONCO NOUVELLE AQUITAINE », Association Loi 1901, dont le siège est situé 229 cours de L'Argonne 33076 BORDEAUX ;

Vu la vérification de la complétude de la demande.

DÉCIDE

Article 1 :

Compte tenu de la demande de prolongation de reconnaissance, le **réseau régional de cancérologie de la région « NOUVELLE AQUITAINE »** bénéficie d'une prolongation de reconnaissance par l'Institut national du cancer.

Article 2 : Durée

La reconnaissance est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : Publication de la décision

La présente décision est publiée sur le registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait en deux exemplaires

Le 17 décembre 2020

Norbert IFRAH

Président

Par délégation
Le directeur général
Thierry BRETON